

NOTE A CONSERVER DANS LES FAMILLES

Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir lire attentivement ce document. Il rappelle le fonctionnement de l'école et apporte des renseignements pratiques.

Consignes sanitaires

Nous vous invitons à prendre connaissance du *protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles*, que nous avons publié sur notre site internet et qui stipule que « Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. » Vos enfants seront formés dès le début de l'année scolaire aux gestes barrière indiqués dans ce protocole.

Documents à fournir RAPIDEMENT à l'école

Pour chaque enfant inscrit à l'école :

Un certificat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023, obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

La fiche d'urgence et le document du droit à l'image sont à rendre complétés et signés.

La fiche de renseignements administratifs pré-remplie avec les informations contenues dans Base-élève, merci de corriger en rouge les erreurs, de signer et de nous la retourner. Bien **renseigner toutes les rubriques** (adresse mail, communication aux associations de parents d'élèves, périscolaire, personnes autorisées ...)

Attention ! Si votre enfant suit un **traitement médical, demandez directement à votre médecin traitant de remplir un PAI** qui devra être fourni au plus tôt avec une ordonnance valable sur l'année scolaire entière.

Horaires de l'école

L'école fonctionne en **semaine de 4 jours**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, aux horaires suivants :

Matin : 8h30 - 11h30

Après-midi : 13h30 - 16h30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. L'école est fermée durant les heures de classe. Toute entrée ou sortie durant ces horaires devra faire l'objet d'une autorisation.

Accès à l'école

Conformément aux nouvelles mesures du Plan Vigipirate et pour assurer une surveillance efficace des élèves, l'entrée des élèves se fait exclusivement par le grand portail rouge et en aucun cas par le préau. L'accès aux classes, à la cour et aux espaces communs est interdit en dehors des horaires d'ouverture de l'école sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant. L'accès à l'école pendant les heures de classe ne peut se faire qu'en accord avec l'enseignant et l'information du directeur. **Il n'est pas possible de venir voir un enseignant sans rendez-vous, merci d'en faire la demande en utilisant soit l'application Educartable soit le cahier de liaison.**

En cas de **sortie régulière ou occasionnelle de l'élève pendant les horaires de classe**, son départ ou son retour doivent se faire pendant les horaires des récréations, de 9H45 à 10h35 et de 14H45 à 15h35 en se présentant au grand portail rouge. Merci d'adapter les rendez-vous concernant votre enfant à ces horaires. Pour les rendez-vous réguliers chez un spécialiste, merci de remplir une **autorisation de sortie régulière** (document rose dans le cahier de liaison).

Objets personnels

Nous vous rappelons que **les objets de valeur** (bijoux, téléphone, MP3, console de jeux, cartes de collection...) **sont interdits dans l'école**. Nous vous demandons de **marquer les vêtements de votre enfant**, par exemple au stylo bille sur l'étiquette intérieure.

Goûter

De manière à lutter contre le grignotage, les élèves ne prennent plus de goûter pendant les récréations. Si votre enfant mange peu au petit-déjeuner, vous pouvez prévoir un en-cas à manger à 8 heures 20, pendant l'accueil du matin.

Absences

Toute absence d'élève devra être signalée dès la première demi-journée. Nous demandons aux parents de fournir à leur enfant **une justification écrite qu'il présentera à son retour, en utilisant un coupon d'absence bleu** dans le cahier de liaison. En cas d'absences répétées sans justificatif écrit, une information sera faite par l'école auprès de l'Éducation Nationale.

Coordonnées utiles

École : 04.74.61.02.10 Accueil périscolaire : 04.74.61.01.52 Mairie de Villieu : 04.74.61.04.60
Mail de l'école : ce.0011221x@ac-lyon.fr
Inspection de l'Éducation Nationale de Poncin : ce.0011458e@ac-lyon.fr

Permanences du directeur : le jeudi et le vendredi sur rendez-vous

Équipe enseignante de l'école

Classes		Enseignants	Salle
1	CP	Mme Boyadjian et M. Alliod	Préau-1 ^{ère} classe
2	CP	Mme Tosel et M. Alliod	Préau-2 ^{ème} classe
3	CP/CE1	Mme Tillier et Mme Viot-Rabineau	Ex-salle informatique
4	CE1/CE2	M. Gardon	RDC-1 ^{ère} gauche
5	CE1	Mme Lanco	RDC-2 ^{ème} droite
6	CE2	Mme Gardon	RDC- 1 ^{ère} droite
7	CE2	Mme Caslot et Mme Betscher	RDC-2 ^{ème} gauche
8	CM1	Mme Coindre	Étage- 1 ^{ère} gauche
9	CM1	Mme Teneze et Mme Betscher	Étage-2 ^{ème} gauche
10	CM2	M. Girod	Étage-1 ^{ère} droite
11	CM2	Mme Zissler et M. Capra	Étage-2 ^{ème} droite

Calendrier des vacances scolaires 2022-2022

Toussaint : du vendredi 21/10/22 après la classe, au lundi 07/11/22 au matin
Noël : du vendredi 16/12/22 après la classe, au mardi 03/01/23 au matin
Hiver : du vendredi 03/02/23 après la classe, au lundi 20/02/23 au matin
Printemps : du vendredi 07/04/23 après la classe, au lundi 24/04/23 au matin
Ascension : du mardi 17/05/23 après la classe, au lundi 22/05/23 au matin
Été : le vendredi 07/07/23 après la classe.

NOTE A CONSERVER DANS LES FAMILLES

Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir lire attentivement ce document. Il rappelle le fonctionnement de l'école et apporte des renseignements pratiques.

Consignes sanitaires

Nous vous invitons à prendre connaissance du *protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles*, que nous avons publié sur notre site internet et qui stipule que « Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. » Vos enfants seront formés dès le début de l'année scolaire aux gestes barrière indiqués dans ce protocole.

Documents à fournir RAPIDEMENT à l'école

Pour chaque enfant inscrit à l'école :

Un certificat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023, obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

La fiche d'urgence et le document du droit à l'image sont à rendre complétés et signés.

La fiche de renseignements administratifs pré-remplie avec les informations contenues dans Base-élève, merci de corriger en rouge les erreurs, de signer et de nous la retourner. Bien **renseigner toutes les rubriques** (adresse mail, communication aux associations de parents d'élèves, périscolaire, personnes autorisées ...)

Attention ! Si votre enfant suit un **traitement médical, demandez directement à votre médecin traitant de remplir un PAI** qui devra être fourni au plus tôt avec une ordonnance valable sur l'année scolaire entière.

Horaires de l'école

L'école fonctionne en **semaine de 4 jours**, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, aux horaires suivants :

Matin : 8h30 - 11h30

Après-midi : 13h30 - 16h30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. L'école est fermée durant les heures de classe. Toute entrée ou sortie durant ces horaires devra faire l'objet d'une autorisation.

Accès à l'école

Conformément aux nouvelles mesures du Plan Vigipirate et pour assurer une surveillance efficace des élèves, l'entrée des élèves se fait exclusivement par le grand portail rouge et en aucun cas par le préau. L'accès aux classes, à la cour et aux espaces communs est interdit en dehors des horaires d'ouverture de l'école sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant. L'accès à l'école pendant les heures de classe ne peut se faire qu'en accord avec l'enseignant et l'information du directeur. **Il n'est pas possible de venir voir un enseignant sans rendez-vous, merci d'en faire la demande en utilisant soit l'application Educartable soit le cahier de liaison.**

En cas de **sortie régulière ou occasionnelle de l'élève pendant les horaires de classe**, son départ ou son retour doivent se faire pendant les horaires des récréations, de 9H45 à 10h35 et de 14H45 à 15h35 en se présentant au grand portail rouge. Merci d'adapter les rendez-vous concernant votre enfant à ces horaires. Pour les rendez-vous réguliers chez un spécialiste, merci de remplir une **autorisation de sortie régulière** (document rose dans le cahier de liaison).

Objets personnels

Nous vous rappelons que **les objets de valeur** (bijoux, téléphone, MP3, console de jeux, cartes de collection...) **sont interdits dans l'école**. Nous vous demandons de **marquer les vêtements de votre enfant**, par exemple au stylo bille sur l'étiquette intérieure.

Goûter

De manière à lutter contre le grignotage, les élèves ne prennent plus de goûter pendant les récréations. Si votre enfant mange peu au petit-déjeuner, vous pouvez prévoir un en-cas à manger à 8 heures 20, pendant l'accueil du matin.

Absences

Toute absence d'élève devra être signalée dès la première demi-journée. Nous demandons aux parents de fournir à leur enfant **une justification écrite qu'il présentera à son retour, en utilisant un coupon d'absence bleu** dans le cahier de liaison. En cas d'absences répétées sans justificatif écrit, une information sera faite par l'école auprès de l'Éducation Nationale.

Coordonnées utiles

École : 04.74.61.02.10 Accueil périscolaire : 04.74.61.01.52 Mairie de Villieu : 04.74.61.04.60
Mail de l'école : ce.0011221x@ac-lyon.fr
Inspection de l'Éducation Nationale de Poncin : ce.0011458e@ac-lyon.fr

Permanences du directeur : le jeudi et le vendredi sur rendez-vous

Équipe enseignante de l'école

Classes		Enseignants	Salle
1	CP	Mme Boyadjian et M. Alliod	Préau-1 ^{ère} classe
2	CP	Mme Tosel et M. Alliod	Préau-2 ^{ème} classe
3	CP/CE1	Mme Tillier et Mme Viot-Rabineau	Ex-salle informatique
4	CE1/CE2	M. Gardon	RDC-1 ^{ère} gauche
5	CE1	Mme Lanco	RDC-2 ^{ème} droite
6	CE2	Mme Gardon	RDC- 1 ^{ère} droite
7	CE2	Mme Caslot et Mme Betscher	RDC-2 ^{ème} gauche
8	CM1	Mme Coindre	Étage- 1 ^{ère} gauche
9	CM1	Mme Teneze et Mme Betscher	Étage-2 ^{ème} gauche
10	CM2	M. Girod	Étage-1 ^{ère} droite
11	CM2	Mme Zissler et M. Capra	Étage-2 ^{ème} droite

Calendrier des vacances scolaires 2022-2022

Toussaint : du vendredi 21/10/22 après la classe, au lundi 07/11/22 au matin
Noël : du vendredi 16/12/22 après la classe, au mardi 03/01/23 au matin
Hiver : du vendredi 03/02/23 après la classe, au lundi 20/02/23 au matin
Printemps : du vendredi 07/04/23 après la classe, au lundi 24/04/23 au matin
Ascension : du mardi 17/05/23 après la classe, au lundi 22/05/23 au matin
Été : le vendredi 07/07/23 après la classe.